

ACTION URGENTE

QUATRE MILITANTS ARRÊTÉS POUR UNE ACTION SYMBOLIQUE

Quatre militants des droits humains ont été arrêtés à Goma le 7 avril, alors qu'ils encourageaient les passants à prendre part à une action symbolique pour demander la libération de leurs collègues maintenus en détention secrète à Kinshasa.

Tresor Akili, Vincent Kasereka, Gentil Mulume et Sylvain Mumbere, membres de la Lutte pour le Changement (LUCHA), un mouvement de jeunes engagés, ont été arrêtés le 7 avril alors qu'ils préparaient une action « *filimbi* » (« coup de sifflet »). Depuis le 4 avril, LUCHA organise chaque jour une action symbolique demandant aux gens de faire du bruit avec des sifflets, de 17 heures à 17 h 05, pour réclamer la libération de leurs collègues maintenus en détention secrète à Kinshasa depuis le 15 mars.

Ces quatre hommes ont été arrêtés au rond-point Deux Lampes, à Goma, alors qu'ils expliquaient leur action à des passants et distribuaient des sifflets aux personnes intéressées. Le 13 avril, le procureur a signé un mandat d'arrêt à titre préventif et inculqué ces militants d'atteinte à la sécurité nationale, d'incitation à la rébellion, de distribution de tracts et de participation à des manifestations illégales. Tresor Akili, Vincent Kasereka, Gentil Mulume et Sylvain Mumbere ont été transférés à la prison de Munzenze, à Goma, le jour même.

Amnesty International estime que ces militants sont détenus pour des accusations liées uniquement à leur exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités congolaises à abandonner les charges retenues contre ces quatre hommes et à les libérer immédiatement ;
- demandez aux autorités, dans l'attente de leur libération, de garantir qu'ils soient traités avec humanité et détenus dans des conditions conformes aux normes internationales ;
- invitez les autorités à respecter les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 MAI 2015 À :

Ministre de la Justice et des Droits

humains

Alexis Tambwe Mwamba
Ministère de la Justice et des Droits
humains,
P.O Box 3137
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo
Fax : +243 8805521
Formule d'appel : *Dear Minister,*
Monsieur le Ministre,

Procureur général

Flory Kabange Numbi
P.O. Box 7016 Kinshasa 1
Kinshasa
République Démocratique du Congo
Courriel : pgr_rdc@yahoo.fr
Formule d'appel : *Dear Attorney*
***General,* Monsieur le Procureur,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
M. Evariste Boshab
Ministère de l'Intérieur
Avenue Roi Baudoin
Kinshasa/Gombe, RDC
Courriel : mininterieur@yahoo.fr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la République démocratique du Congo dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de télécopie ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

QUATRE MILITANTS ARRÊTÉS POUR UNE ACTION SYMBOLIQUE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

À travers l'action *Filimbi* (« coup de sifflet »), les militants demandent la libération d'au moins cinq défenseurs des droits humains détenus au secret à Kinshasa depuis que les forces de sécurité ont fait irruption dans une conférence de presse, organisée le 15 mars au centre pour jeunes Eloko Makasi, dans la commune de Masina, à Kinshasa (République démocratique du Congo). Une trentaine de personnes ont alors été arrêtées, y compris des militants du mouvement sénégalais Y'en a marre et du groupe burkinabé Balai citoyen, ainsi qu'un diplomate américain et des journalistes présents. Le diplomate américain et les journalistes ont été libérés le jour même, tandis que les militants sénégalais et burkinabés ont été expulsés par la suite. Un nombre inconnu de militants congolais, dont Fred Bauma, qui représentait LUCHA à la conférence de presse, sont toujours maintenus en détention secrète. Depuis leur arrestation le 15 mars, ils n'ont pas pu consulter d'avocat et n'ont pas pu recevoir la visite de leurs familles. Le lieu précis de leur détention demeure inconnu.

Noms : Tresor Akili, Vincent Kasereka, Gentil Mulume et Sylvain Mumbere
Hommes

AU 88/15, AFR 62/1465/2015, 16 avril 2015